

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER

Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement		Adhérent à l'U.G.F.F.
--	---	-----------------------

DDTM – Délégation mer et littoral Rue du bastion St Nicolas 17021 La ROCHELLE Cedex Tel. : 05. 46. 28. 07. 11

COMPTE RENDU ENTREVUE D.A.M. – SNPAM CGT SUR LES LYCEES MARITIMES – 31mars 2011

Bien que participant le lendemain à la réunion entre la DAM et l'intersyndicale des lycées, le Snpam – Cgt a souhaité maintenir cette rencontre au contenu beaucoup plus large. Ceci dit, par respect envers les autres syndicats, un compte rendu a été fait à l'intersyndicale lors de la réunion préparatoire du vendredi matin. Les questions Cgt portaient sur les points suivants : Quelle est la philosophie de la DAM en matière de formation maritime initiale ? - Problèmes pédagogiques, professionnels et d'orientation (intégration des élèves issus des cap notamment), posés par la nouvelle filière bac pro - Budgets de l'enseignement maritime : bilan 2010, point 2011, PLF 2012. - Résorption de la précarité dans l'enseignement maritime (en lien avec les négociations sur les non titulaires dans les 3 versants de la fonction publique menées par le ministre Georges TRON) - Rentrée scolaire 2011 : quel plan de scolarité ? Liens DIRMer / DML / Lycées. La délégation CGT était constituée de Corinne Mille Claire (La Rochelle), Dominique Meï (Bastia), Ludovic Calouin (Boulogne), Raymond Bozier (secrétaire national adjoint du Snpam).

INTRODUCTION DE LA D.A.M.

M. J.L. Petit, directeur adjoint, a immédiatement posé les limites budgétaires du débat : « *Il y avait des ambitions pour l'enseignement maritime avec M. Cazé, mais les conditions budgétaires et la RGPP sont passés par là* » a-t-il dit. Il a admis également un manque de dialogue social ces derniers temps, faute d'instances ad hoc (suppression du CTPC DAM).

Partant de ce constat, M. Bécouarn, chef du service GM2, a déclaré qu'il fallait créer quelque chose de neuf et instituer un formalisme dans la concertation, tant au niveau national que local. L'instance d'un comité spécialisé rénové lui semble convenir. Par ailleurs, il souhaite pouvoir informer après chaque rentrée, et commencer à préparer le plan scolaire pour l'année suivante dès le mois d'octobre. La sortie du plan de scolarité en avril est trop tardive. Au niveau régional, certaines DIRM ont une tradition de tutelle académique, d'autres pas. Il convient donc de mettre également en place un organe de concertation au niveau inter-régional et territorial.

PHILOSOPHIE DE LA D.A.M. EN MATIERE DE FORMATION MARITIME

La Cgt a fait part de son incompréhension et de ses inquiétudes. Nous avons exprimé clairement lors d'un comité spécialisé notre opposition au bac pro en trois ans. Les quatre années dont nous disposions précédemment n'étaient pas de trop pour conduire nos élèves jusqu'à l'examen terminal du bac pro. Aujourd'hui on demande aux enseignants de faire en 3 ans ce qui se faisait autrefois en 4, autant vouloir faire entrer un litre dans une bouteille de 75 centilitres !

Par ailleurs, la Cgt avait demandé qu'on ne se précipite pas à ouvrir les bac. pro. 3 ans, afin de se donner le temps de concevoir les référentiels et les grilles horaires, et de réfléchir à l'octroi des brevets. Là encore il n'a pas été tenu compte d'une demande de bon sens. **Les déficits budgétaires qui ont suivi sont le résultat de la précipitation de l'Etat et de sa non**

clairvoyance. L'Etat est le seul responsable de ce qui lui arrive, il doit tenir compte de ses responsabilités et de sa mission de service public...

L'inquiétude des personnels est également justifiée par l'annonce de fermetures de classes principalement en pêche et commerce à la rentrée 2011. Ces suppressions sont une erreur grave. D'autre part, les grilles horaires et les référentiels ne sont ni faits ni à faire et changent en cours d'année, ce qui est totalement scandaleux...

JL Petit a répondu qu'il comprenait les inquiétudes : « *La DAM, a-t-il déclaré, n'a pas l'intention de réduire la formation initiale. Sa stratégie s'inscrit dans le programme SAM avec un indicateur très positif en matière d'emploi. L'enseignement maritime est efficace. Les lycées contribuent à l'emploi dans le secteur maritime. Mais la question est celle des moyens. On est obligé de lever le pied. Les investissements augmentent le programme SAM ne suit pas (restrictions budgétaires)* ».

PLAN DE SCOLARITE 2011-2012 ET BUDGETS

Situations budgétaires passées et à venir :

	Budget prévu	Budget réalisé	Déficit
2008	1,5 millions d'€	2	0,50
2009	1,9 millions d'€	2,2	0,30
2010	2,5 millions d'€	3	0,50
2011	2,5 millions d'€	?	?
2012	2,7 millions d'€	?	?

Selon M. Becouarn le budget destiné aux lycées a de fait doublé de 2008 à 2010. Des moyens ont été mis qui prouvent une volonté d'accompagner la réforme. D'autre part, la RGPP n'a pas eu d'effets sur les 347 Emplois Temps Plein Etat et les 86 ETP lycées, soit au total 433 ETP.

Pour ce qui concerne la carte scolaire 2011/2012, il avait été demandé aux directeurs de faire une projection. Cela aurait conduit à créer 120 classes. La DAM ne disposant d'un budget suffisant a ramené le nombre de classes à 95, ce qui demandera 1 million d'euros supplémentaires au budget Sécurité Affaires Maritimes.

Pour la rentrée 2011, il n'y aura pas de fermeture d'établissement (sic), et les classes de CAP, de premières et de terminales sont reconduites à l'identiques. Il y aura une ouverture de seconde plaisance à Sète (il s'agit d'une anticipation/expérimentation en raison de la présence de grands yachts sur le secteur) et des fermetures de formations dans les établissements suivants :

	PECHE	COMMERCE	MACHINES	CULTURES MARINES
Suppressions de classes <i>(NB : une ½ classe peut aller de 8 à 16 élèves, une classe de 17 à 24)</i>	Etel	Boulogne		
	Paimpol	Ciboure	Le Guilvinec (½)	La Rochelle (½)
	Cherbourg	Prépa Nantes		
	La Rochelle (½)	Prépa St Malo		

La DAM justifie les fermetures par le fait qu'il y a peu d'inscrits dans ces sections (NB : deux chefs d'établissements ont toutefois proposé de faire des regroupements pêche/commerce/plaisance). La DAM souhaite spécialiser les établissements. Pour ce qui concerne les classes prépa commerce, la DAM est à la recherche d'un financement hors budget FI. S'il n'est pas trouvé, il y aura fermeture...

La Cgt a demandé le maintien des formations supprimées dans les établissements disposant d'un effectif de recrutement suffisant pêche/commerce et de surseoir à la publication de la carte scolaire afin de laisser un délai pour que la discussion s'engage dans les établissements entre directeurs et équipes pédagogiques. Faute de quoi la DAM s'exposera à un conflit social, qui a d'ailleurs déjà commencé dans certains établissements (Cherbourg, St Malo et le 7 avril La Rochelle).

Notre argumentaire a été le suivant : **fermer six classes pêche/commerce dans des bassins qui peinent à trouver de l'emploi, c'est donner un message négatif à la profession qui a déjà suffisamment de problèmes comme ça. C'est aussi laisser penser au public que la pêche c'est fini. La fermeture des classes prépa commerce est tout aussi désastreuse et met un terme à la promotion sociale** dont bénéficient des élèves souvent issus d'un milieu populaire.

D'autre part, **croire que les candidats iront s'inscrire dans un autre établissement est illusoire**, l'histoire le prouve. **Les fermetures conduiront en outre inévitablement à affaiblir la formation restante et donc l'activité même de l'établissement.** Le Snpam demande un regroupement pêche/commerce/plaisance. Les équipages à bord des bateaux n'étant plus en mesure d'assurer la formation des futurs professionnels, il revient à l'Etat d'accomplir cette mission de service public.

Enfin, des régions ont lourdement investis dans les lycées (simulateurs notamment), ou vont le faire (lycée de Nantes), elles ne comprendraient pas aujourd'hui que l'Etat se désengage.

FILIERE FORMATION INITIALE MARITIME

Outre ce qui a déjà été dit sur le bac pro en 3 ans, le SNPAM – CGT a insisté sur la **nécessité de repenser la filière FI**. Les actuels Cap, recrutés pour la plupart après la 5^{ème}, connaissent de graves difficultés, notamment en enseignement général, en seconde bac pro. Le Snpam réitère sa demande de création de 4^{ème} et 3^{ème} techno mer, ainsi que la création de CAP post 3^{ème} offrant une possibilité d'accès à une 1^{ère} bac pro. Le Snpam Cgt demande qu'une réflexion soit rapidement engagée sur ce sujet. Il y a urgence.

RESORPTION DE LA PRECARITE ET NEGOCIATIONS DANS LES TROIS VERSANTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

La précarité ne cesse de croître au sein des lycées. Sur les 433 ETP dévolus à l'enseignement maritime initial il y a 86 contractuels, soit près de 20% de l'effectif. Ce n'est pas admissible. Suite à l'accord signé par les syndicats et le ministre de la fonction publique, **le Snpam Cgt a demandé l'ouverture rapide d'une négociation sur le sujet.**

Mme Rolland-Deloffre précise qu'une note, faisant référence à loi de 2004, a été envoyée aux directeurs des lycées afin de répertorier les contractuels pouvant faire l'objet d'un CDI. Cette note sera envoyée prochainement aux DIRM qui doivent jouer leur rôle.

D'autre part, l'agriculture ayant affirmée sa volonté de ne plus assurer la gestion des ACE et des ACET (45 postes en tout), c'est désormais le MEDDTL qui en assurera la gestion (voir cr CCP des

PNT du Snpam – Cgt). Une réunion aura lieu en avril entre l'agriculture et la direction des ressources humaines du MEDDTL pour faire le point sur ce dossier.

LIENS DIRM / DML / LYCEES

La RGPP ayant bouleversé l'organisation locale de l'administration de la mer, **le Snpam-Cgt a demandé un cadrage national pour ce qui concerne les DIRM autorité académique**. Il y a besoin d'un fonctionnement commun à l'ensemble du territoire pour ce qui concerne les examens, les visites médicales, les conditions d'embarquement des stagiaires FI, les liens CHS locaux et CHS régionaux, etc... Enfin le Snpam-Cgt a insisté pour que soient rétablis les CTPC et CHSC de la DAM.

M. Becouarn a affirmé la volonté de la DAM de faire jouer aux DIRM leur rôle d'autorité académique. Il a ajouté qu'un cadrage national était en effet nécessaire.

DIVERS

Le Snpam a demandé à ce que soit envisagée une expérimentation sur des missions de chefs des travaux.

La délégation du SNPAM - CGT – 5 avril 2011